

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT Palestre du Centre Le Mainbourg

- **Les noix et les aliments qui en contiennent ne sont pas autorisés dans les collations.**
- Aucun aliment n'est permis dans la palestre.
- Les gymnastes doivent se déplacer en marchant dans la palestre.
- À l'arrivée des gymnastes, il n'y a pas de surveillance dans les vestiaires par les entraîneures.
- Les parents qui désirent rester sur place lors des cours de leurs enfants **ne peuvent pas attendre dans la palestre ni dans la porte d'entrée de celle-ci**, exception faite du groupe des Parent-Enfant. Cette consigne est très importante pour le bon fonctionnement des cours et la sécurité des gymnastes.
- **L'accès au gymnase n'est autorisé qu'aux gymnastes ayant un cours ainsi qu'au personnel. Toute personne accompagnant l'enfant n'est pas admise dans le gymnase.** Les parents du Centre le Mainbourg pourront assister au 6^{ième} et dernier cours. Il est obligatoire d'accompagner votre enfant jusqu'à ce que l'entraîneur en prenne charge et d'être présent à la fin du cours afin d'assurer sa sécurité.
- **Il est strictement interdit de manger dans les estrades.**
- Pour le cours Parent-Enfant, aucun enfant ne doit se changer dans la palestre et **aucun vêtement ni effets personnels ne doivent y être laissés pendant le cours; apportez un cadenas pour sécuriser vos effets personnels dans les casiers des vestiaires, prévus à cet effet.**

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

CODE VESTIMENTAIRE

- Le maillot est conseillé durant les entraînements pour les filles.
- Dans le gymnase, pieds nus ou souliers de danse.
- Le port de bijoux et de montre est interdit. Seules les boucles d'oreilles collées sur les lobes sont tolérées.
- Les **cheveux doivent être bien attachés** afin d'avoir le visage dégagé donc le port d'attaches et de barrettes est de mise.

RÈGLES DE COMPORTEMENT

- Comportement sécuritaire lors de l'utilisation du matériel et envers les autres gymnastes en entraînement en toutes occasions.
- Comportement respectueux envers l'entraîneure et les autres gymnastes en toutes occasions.
- Utilisation adéquate du matériel et de l'équipement du gymnase en toutes occasions.

ANNULATION DE COURS

Les cours manqués, dus à une absence de votre enfant, ne peuvent être repris ou crédités.

Si le club doit annuler un cours complet en raison d'intempéries ou de circonstances exceptionnelles, il n'y a pas de cours de remplacement.

Merci de respecter ces règlements et bonne saison gymnique !!!

